



COMpte-REndU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 11 décembre 2020

Salle des fêtes de La Châtre

Étaient présents : 82 membres

- 1 M. DAUGERON François (Maire de SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE) Président
- 2 M. ALAPETITE Claude (Maire de MONTLEVICQ)
- 3 M. AUCLAIR Quentin (PERASSAY)
- 4 M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
- 5 M. BERDUCAT Cédric (LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 6 Mme BERGUA Catherine (SAZERAY)
- 7 M. BERTRAND Philippe (NOHANT VIC)
- 8 Mme BEUGNET Nicole (SAZERAY)
- 9 M. BIDEAUX Nicolas (CROZON SUR VAUVRE)
- 10 Mme BIGRAT Chantale (Maire de SARZAY)
- 11 Mme BLANCHET Magali (CLUIS)
- 12 Mme BOMBLED Pascale (MONTCHEVRIER)
- 13 M. BRE Laurent (Maire d'ORSENNES)
- 14 M. CALAME Daniel (Maire de SAINT-PLANTAIRE)
- 15 Mme CHAGNON Josette (LACS)
- 16 M. CHAMPEAU Francis (BRIANTES)
- 17 M. CHARASSON Patrick (Maire de FEUSINES)
- 18 Mme CHOLLET Marie Claire (LYS ST GEORGES)
- 19 M. COLLET Antoine (MONTCHEVRIER)
- 20 M. COUTURIER Pascal (Maire de VICQ-EXEMPLET)
- 21 M. DANTAN Patrick (LA BUXERETTE)
- 22 Mme DAUDON Christèle (POULIGNY NOTRE DAME)
- 23 M. DAUDON Daniel (Maire de CREVANT)
- 24 M. DEBEURET Jean Louis (MOUHERS)
- 25 M. DEFOUGERE Gérard (Maire de LE MAGNY)
- 26 M. DEGAY Jean Michel (AIGURANDE)
- 27 M. DENORMANDIE Arnaud (Maire de FOUGEROLLES)
- 28 M. DENORMANDIE Emmanuel (MONTGIVRAY)
- 29 M. DEVAUX Samuel (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)
- 30 Mme D'HOOGE Nicole (Maire de VERNEUIL-SUR-IGNERAIE)
- 31 M. DIMEGLIO Rémi (CREVANT)
- 32 M. DOUET Patrice (VERNEUIL-SUR-IGNERAIE)
- 33 Mme FONTAINE Virginie (Maire d'AIGURANDE)
- 34 M. FORGET Joseph (VIJON)
- 35 M. GAUTRON Guy (Maire de NEUVY-ST-SEPULCHRE)
- 36 M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
- 37 Mme GERBIER Agnès (SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE) représentée par M. SAIGRE suppléant
- 38 Mme GLEN Stéphanie (SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE)
- 39 Mme HIBERT Chantal (TRANZAULT)
- 40 M. HUGOTTE Philippe (MERS SUR INDRE)
- 41 M. JOUHANNEAU Emmanuel (MAILLET) représenté par Mme BOUQUIN suppléante

- 42 M. JUDALET Patrick (Maire de LA CHATRE) 2ème Vice-Président
- 43 Mme JURGING Christiane (FOUGEROLLES)
- 44 Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
- 45 M. LABRUNE Mathieu (MONTIPOURET)
- 46 M. LACOU Serge (SARZAY)
- 47 M. LAMBILLIOTTE Patrick (Maire de SAINT-AOUT)
- 48 M. LEFORT Hubert (SAINT-CHARTIER)
- 49 Mme LEUILLET Marie-Laure (LA CHATRE)
- 50 Mme MALASSENET Christine (LOUROUER ST LAURENT)
- 51 Mme MALCURAT Patricia (PERASSAY)
- 52 M. MARATHON Jean Paul (BUXIERES D'AILLAC)
- 53 M. MATHEY Jean Luc (NEUVY ST SEPULCHRE)
- 54 Mme MELIN Bénédicte (VIJON)
- 55 M. MERCIER André (THEVET-ST-JULIEN)
- 56 M. MITATY Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
- 57 M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
- 58 M. NICOLET Jean Pierre (SAINT-AOUT)
- 59 Mme PASQUET Emilie (BRIANTES)
- 60 M. PATRIGEON Philippe (Maire de LA BERTHENOUX)
- 61 M. PERRIN Maurice (SAINT-DENIS-DE-JOUHET)
- 62 Mme PERSONNAT Marion (VICQ-EXEMPLET)
- 63 Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
- 64 Mme PILLOT-DUPOUIS Laurence (SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE)
- 65 Mme PION Angélique (LA MOTTE FEUILLY)
- 66 M. ROBIN Sébastien (NERET)
- 67 M. SACHET Bertrand (GOURNAY)
- 68 M. SALMON Michel (Maire de CHAMPILLET)
- 69 Mme SAUVARD Christine (Maire de LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 70 M. SAVY Philippe (MONTGIVRAY)
- 71 Mme SOULETTE Dominique (CHAMPILLET) représentée par Mme PEDARD suppléante
- 72 M. VIAUD Philippe (Maire de TRANZAULT)
- 73 M. VIGNOT Alain (LIGNEROLLES)
- 74 M. YVERNAULT Dominique (CHASSIGNOLLES)

Conseillers Départementaux

- 75 M. BLIN Michel (Conseiller Départemental de Neuvy St Sépulchre, Maire de MONTGIVRAY)
- 76 Mme SELLERON Michèle (Conseillère Départementale de La Châtre)

Délégués des Communautés de Communes

- 77 M. BEGAT Julien (CDC de la Marche Berrichonne)
- 78 M. COURTAUD Pascal (Président de la CDC de la Marche Berrichonne) 3ème Vice-Président
- 79 M. MANCOIS Jean Luc (CDC de La Châtre Ste Sévère, Maire de St Christophe en Boucherie)
- 80 M. ROBERT Christian (Président de la CDC du Val de Bouzanne, Maire de Mers sur Indre) 1er Vice-Président
- 81 M. ROUTET Philippe (CDC du Val de Bouzanne)
- 82 Mme VILCHES-PARDO Patricia (CDC de La Châtre Ste Sévère)

M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)

Équipe du Pays :

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable), Mme PERES Katia (Animatrice OPAH), M. THEPAULT Nicolas (Chargé de mission SCOT/PLUi/COT EnR)

Étaient excusés ou absents : 30 délégués

- 1 M. BAUDRY Gérard (LOUROUER ST LAURENT)
- 2 M. BOURDEAU Jean-Marie (LACS)
- 3 M. DE BOISGROLLIER Hubert (Maire de CLUIS)
- 4 M. DESCOUT Serge (Président du Conseil Départemental de l'Indre)
- 5 M. DEGUET Rémy (SAINT-PLANTAIRE)
- 6 M. DEMOCRATE Hervé (MALICORNAY)
- 7 M. DEVISSCHER Thomas (VIGOULANT)
- 8 M. DUPLESSIS Jean-Claude (MALICORNAY)
- 9 M. GENICHON Sébastien (NERET)
- 10 M. GUENIN Didier (Maire de BUXIERES D'AILLAC)
- 11 M. HERLEMONT Etienne (LIGNEROLLES)
- 12 Mme LAFARCINADE Marie-Jeanne (Conseillère Départementale de Neuvy St Sépulchre)
- 13 M. LAFONT Jean-Marc (MERS SUR INDRE)
- 14 M. LOEUILLET Gilles (MONTIPOURET)
- 15 M. MEDAR Julien (LA MOTTE FEUILLY)
- 16 M. MICHOT Olivier (Maire de LYS ST GEORGES)
- 17 Mme MOULIN Evelyne (LA BUXERETTE)
- 18 Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
- 19 M. NONIN Patrick (Maire de NOHANT VIC)
- 20 M. PELLETIER Philippe (URCIERS)
- 21 M. PETERS William (MONTLEVICQ)
- 22 Mme PION Valérie (ORSENNES)
- 23 M. PIOT Hugues (SAINT-CHARTIER)
- 24 M. PRADAT Eric (URCIERS)
- 25 Mme ROUTET Carine (MAILLET)
- 26 M. ROY Jean-François (FEUSINES)
- 27 M. SIMON Bruno (Maire de SAINT-DENIS-DE-JOUHET)
- 28 M. TEMPLIER Dominique (THEVET-ST-JULIEN)
- 29 M. WEINLING Eric (Maire de POULIGNY ST MARTIN)
- 30 M. YVERNAULT Philippe (LE MAGNY)

M. ROULLET Dominique (Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire, Conseiller Régional référent)

Mme GOMBERT Annick (Conseillère Régionale)

Mme NIEUL Hélène (Chargée de Mission, région Centre-Val de Loire)

M. DUSAUSOY Boris (Directeur de la DATER, Conseil départemental de l'Indre)

Mme Fiona LEMERCIER (Animatrice LEADER/SANTE)

M. François DAUGERON, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle des fêtes de LA CHÂTRE. Compte tenu des conditions sanitaires, le Président salue la forte mobilisation des élus du Pays.

Le Président tient à excuser toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

M. DAUGERON demande aux délégués s'ils ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 16 septembre 2020. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président tient à excuser M. Dominique ROULLET, Vice-Président de la Région, conseiller régional référent du Pays, qui participe ce soir au Comité syndical du Pays d'Issoudun et de la Champagne Berrichonne.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Mobilité : validation de la candidature auprès de l'ADEME
- 2) MAEC 2021 : validation du dépôt de la candidature auprès de la DRAAF
- 3) CRST : préparation du bilan à mi-parcours
- 4) Itinéraires cyclables : phase de réalisation
- 5) Questions diverses

1) Mobilité : validation de la candidature auprès de l'ADEME

Le Président rappelle quelques éléments de contexte du territoire.

Conditions géographiques :

- 51 communes, dont 34 ont moins de 500 habitants (66%)
- Habitat dispersé, beaucoup de hameaux
- Eloignement des pôles urbains (45 min de Châteauroux, 1h20 de Bourges...)

Conditions socio démographiques :

- Niveau de vie inférieur à la moyenne nationale et départementale : 18 850€ contre 20 370€ en France
- Population âgée : 30% des habitants ont plus de 65 ans

Conditions de déplacement :

- Gare la plus proche est celle de Châteauroux : 45 min
- 1 ligne de bus régulière
- 5 lignes de transport à la demande
- Pas d'aire de covoiturage

En complément, M. THEPAULT, chargé de mission, précise que le terme « mobilité » recouvre plus largement toutes les questions liées aux problématiques de déplacement sur le territoire. Un habitat dispersé, un éloignement des services, des ressources limitées, une forte dépendance à la voiture, une hausse du coût des carburants, peu de transports en commun, sont autant d'éléments qui génèrent une vulnérabilité des habitants les plus fragiles pour se déplacer et accéder aux services.

De fait, la mobilité est un élément majeur d'attractivité du territoire, mais aussi un enjeu environnemental fort. Les transports génèrent une part importante des émissions de CO2.

Il rappelle que le Pays de La Châtre en Berry a été territoire d'expérimentation de l'étude mobilité portée par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et réalisée par un bureau d'étude spécialisé en 2019 comme suit :

- Enquête auprès des habitants (janvier-février 2019) : 325 réponses
- Atelier mobilité avec les acteurs locaux en avril 2019 : Elus, territoires voisins, partenaires institutionnels (région, département...), associations, entreprises...
- Groupe de discussion avec les habitants : 6 personnes présentes
- Séminaire avec les élus en juin 2019 : 6 actions prioritaires identifiées

Les Enjeux de l'étude mobilité

- Une forte dépendance à la voiture qui se traduit par un coût très élevé pour les habitants
 - ↳ Quelles aides possibles pour les plus démunis ?
Locations sociales de véhicules, partage de véhicules, solidarité entre les habitants, etc.
- Certaines activités nécessitent des déplacements de longues distances telles que les services de santé, les sorties, les loisirs et la culture, le travail
 - ↳ Quelles pistes pour réduire ces distances ?
Relocalisations d'activités, tiers-lieux, commerces et services ambulants, etc.
- Un besoin exprimé de conseil et d'informations sur la mobilité
 - ↳ Quelles réponses à étudier ?
Outils et canaux d'informations, numérique, etc.
- Une demande de rapprochement des services administratifs
 - ↳ Comment faire converger l'offre et la demande ?
Adaptation des horaires d'ouverture, dématérialisation, itinérance, etc.
- Une demande d'amélioration des infrastructures
 - ↳ Quelles alternatives possibles à la route ? Transports en commun peu attractifs : quelle politique cyclable ? Autopartage ? Covoiturage ?

Les premières pistes d'actions identifiées par les élus du Pays

- Aménager des itinéraires cyclables
- Mutualiser les véhicules de transport à l'échelle de plusieurs communes
- Proposer des services et évènementiels pour inciter à la pratique du vélo
- Créer des aires de covoiturage à la sortie des villages
- Proposer la location longue durée de Vélos à Assistance Electrique (VAE)
- Créer des tiers lieux

Pour passer des pistes d'actions à la mise en œuvre d'actions concrètes, le Pays s'est porté candidat à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) TENMOD « *France Mobilités, Territoires de nouvelles mobilités durables* » lancé par l'ADEME le 18 décembre 2019.

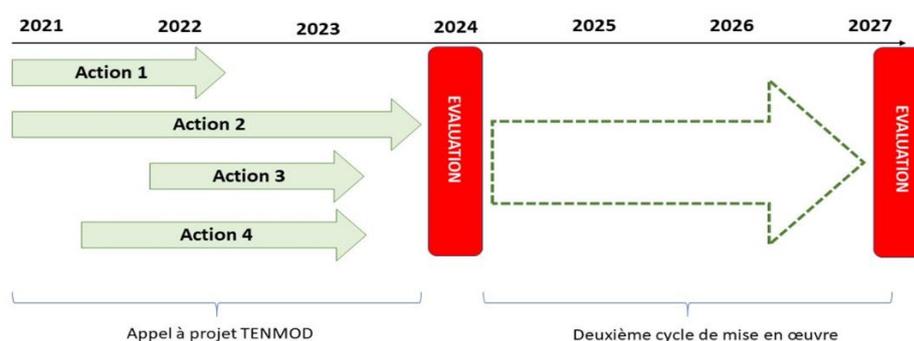
L'objectif de cet AMI est d'accompagner les collectivités et autres acteurs, dans la réalisation de projets destinés à améliorer les mobilités des citoyens en zone péri-urbaine et peu dense.

Le projet déposé : « *Imaginons ensemble les mobilités de demain sur notre territoire rural* »

- **Objectif** : mettre en place une **animation dédiée à la mobilité** sur le Pays de La Châtre en Berry, permettant la mise en œuvre d'actions concrètes au niveau local.
- Le **territoire est lauréat 2020** pour réaliser son projet sur 3 ans (2021-2023).
- Le projet prévoit la **montée en puissance de la thématique mobilité** sur le territoire. Ainsi l'animation dédiée sera renforcée au fil des années :
 - 2021 : 50% d'un temps complet.
 - 2022 : 80% d'un temps complet.
 - 2023 : 80% d'un temps complet.

- Le projet permettra de tester **4 solutions de mobilités** :
 - ACTION 1 : Proposer un service de location de vélos à assistance électrique (usage quotidien et touristique)
 - ACTION 2 : Mettre en place un transport solidaire pour les personnes isolées (plusieurs solutions possibles à étudier : taxis solidaires, transport associatif par des bénévoles, minibus)
 - ACTION 3 : Mettre en place une solution adaptée de cheminement vers les écoles (travail avec des écoles volontaires pour tester les déplacements à pied et à vélo)
 - ACTION 4 : Travailler sur les déplacements domicile-travail (organisation du covoiturage des salariés d'entreprises, ...)

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des 4 actions



Une subvention de l'ADEME de 63 750 € réparti comme suit

Dépenses de personnel	Dépenses d'équipement	Dépenses externes de communication et de formations	TOTAL de l'opération
Chargé de mission (Cat A) : 37 800 €	Ordinateur, bureautique... : 2780 €	Dépense d'animation et de communication événementielle : 2500€	63 750€
Frais de fonctionnement : 5 670€	Acquisition de vélos à assistance électrique : 5000€	Autres outils de communications non liés à un évènement : 10 000€	

Le Président précise que seuls 2 territoires en région Centre-Val de Loire sont lauréats 2020 : le Pays de La Châtre en Berry et la commune d'Aubigny-sur-Nère

M. MITATY, Maire de Crozon sur Vauvre, élu référent mobilité, insiste sur l'attente très forte des habitants sur le sujet des déplacements, car il répond à un vrai besoin sur le territoire. L'offre de location de vélos à assistance électrique concernera les déplacements des habitants au quotidien (déplacements professionnels, accès aux services, aux commerces...) mais aussi les touristes. Pour la mise en place de ce projet, il faudra prévoir un service de maintenance (développer l'offre en ateliers d'entretien et de réparation de vélos). Le projet mobilité doit également faciliter l'accès aux services de santé des personnes les plus fragiles. Chaque élu doit se saisir de cette thématique pour développer l'offre de mobilité sur l'ensemble du territoire et répondre au mieux aux besoins exprimés par les habitants.

M. VIAUD, Maire de Tranzault, soulève le problème des transports scolaires en milieu rural. Il souhaiterait que l'on engage une action commune sur ce sujet auprès de la région.

M. ROBERT, Maire de Mers sur Indre, 1^{er} Vice-Président du Pays, précise que c'est le règlement du ramassage scolaire qui n'est pas adapté au milieu rural.

M. COURTAUD, Président de la CDC Marche Berrichonne, 3^{ème} Vice-Président du Pays, indique que même si nous avons la compétence « transports scolaires », il ne serait pas envisageable d'effectuer un ramassage des élèves de porte à porte. C'est une discussion qu'il faut engager avec la région pour améliorer autant que possible ce service et les points d'arrêts.

M. HUGOTTE, adjoint Mers sur Indre, s'interroge sur le peu de réponses à l'enquête (325) ?

M. THEPAULT répond que le questionnaire a été envoyé à tous les habitants. Même si le chiffre paraît faible, c'est un taux de réponse important pour ce type d'enquête, surtout en 2 mois.

M. YVERNAULT, adjoint de CHASSIGNOLLES, demande : qui a répondu à l'enquête ?

M. THEPAULT répond qu'il s'agit plutôt des personnes âgées. L'analyse détaillée de l'enquête est consultable sur le site du Pays <https://www.pays-lachatre-berry.com/actions/etude-mobilite.html>

Mme DAUDON, adjointe de Pouligny Notre Dame, souhaite des précisions sur l'action « déplacement domicile-travail ».

M. THEPAULT précise qu'il s'agira de travailler avec les entreprises du territoire pour développer des solutions de transport (covoiturage, transport collectif...). Cette action reste encore à co-construire avec les acteurs locaux pour trouver les solutions les plus adaptées.

Suite à ces échanges, le Président propose aux délégués du Pays de valider la candidature « mobilité » déposée auprès de l'ADEME.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la candidature du Pays de La Châtre en Berry à l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD 2020 exposée en séance
- ACTE l'engagement des élus du Pays de La Châtre en Berry pour mettre en œuvre le projet de mobilité « Imaginons ensemble les mobilités de demain sur notre territoire rural »
- AUTORISE le Président du Pays :
 - à signer tous les actes et pièces concernant ce projet,
 - et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En complément, le Président indique qu'un **appel à projets porté par la fondation MACIF et le CEREMA** permettrait de consolider le projet de « Mobilité Solidaire ».

En effet, cet appel à projets vise à encourager l'amélioration des mobilités du quotidien, en particulier les déplacements des personnes vulnérables qui rencontrent des difficultés pour accéder à l'emploi, aux services, aux biens et loisirs, disponibles à proximité.

Les lauréats bénéficieront :

- D'un soutien financier de la Fondation Macif, à hauteur de 70% des dépenses éligibles, respectant un plafond de 15 000 €.
- Et D'un accompagnement technique du CEREMA dans les différentes phases du projet : diagnostic, mise en œuvre, évaluation.

Le projet déposé consiste en la mise en place d'un transport solidaire en 3 étapes :

- Etape 1 : Concertation préalable à la mise en place d'un transport solidaire
- Etape 2 : test du transport solidaire
- Etape 3 : Evaluation et mise en place d'une solution pérenne

Les postes de dépenses prévisionnelles sont les suivants :

- Poste de chargé de mission pour coordonner la mise en place de l'action,
- Poste d'animateur pour l'association qui portera le projet,
- Dépenses d'équipement.

Le calendrier



Suite à cette présentation, le Président propose aux délégués du Pays de valider la candidature du Pays à l'appel à projets "Mobilité Solidaire".

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la candidature du Pays de La Châtre en Berry à l'appel à projets "Mobilité Solidaire" auprès de la fondation Macif et du CEREMA
- SOLLICITE une subvention plafonnée à 15 000 € pour mettre en œuvre le projet de transport solidaire sur le territoire
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - À signer tous les actes et pièces concernant ce projet,
 - Et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. COURTAUD précise que la loi d'Orientation des mobilités du 24 décembre 2019 offre la possibilité aux Communautés de Communes (CdC) qui le décident de prendre la compétence « mobilité » avant le 31 mars 2021. Par conséquent au 1^{er} trimestre 2021, chaque CdC devra se positionner sur la prise de compétence « mobilité ». Dans cette perspective, c'est intéressant d'avoir des exemples d'actions sur la mobilité.

2) MAEC 2021 : validation du dépôt de la candidature auprès de la DRAAF

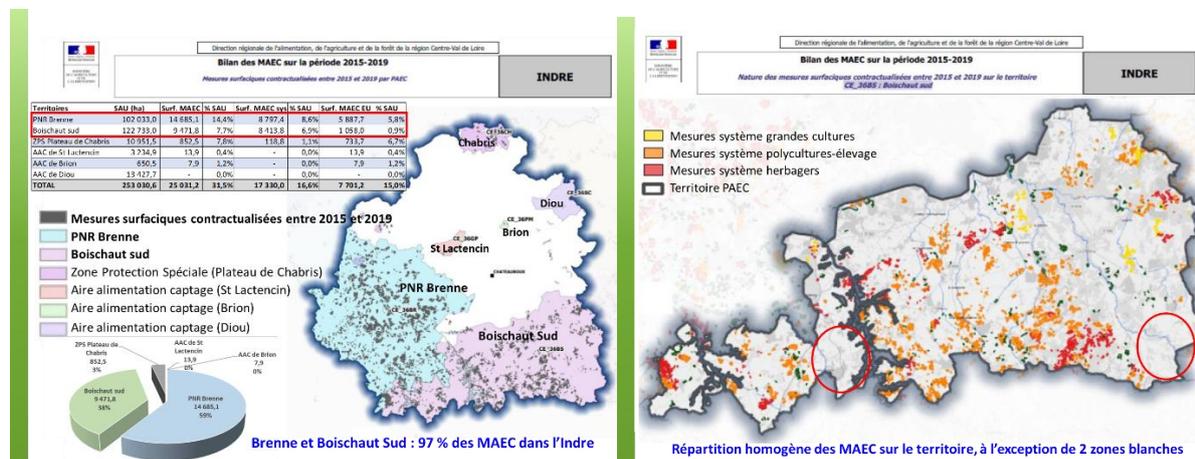
M. LE ROUX, directeur rappelle les objectifs du Projet Agro-Environnemental et Climatique du Boischaud Sud 2020, et les mesures ouvertes (MAEC) :

1. Favoriser le maintien de l'élevage, condition nécessaire au maintien des prairies et du bocage, dans les zones où il est menacé
 - ↪ MAEC Système Polyculture-élevage, EU HERB 06 (retard de fauche des prairies au 10 juillet) et EU HERB 07 (prairies fleuries)
2. Maintenir et développer les pratiques favorables à la biodiversité sur les prairies naturelles et les zones humides
 - ↪ MAEC Système Herbager (SAU > 80% prairies), EU HERB 06 et EU HERB 07
3. Maintenir et développer les pratiques favorables à un bocage riche en biodiversité
 - ↪ EU LINEA 01 et EU LINEA 03 : entretien des haies et des ripisylves
4. Favoriser la qualité des sols et de l'eau dans les zones cultivées
 - ↪ MAEC Système Polyculture-élevage et MAEC Système Grandes Cultures (zones céréalières : Secteur de Saint-Août et plateau de Montlevicq)

Bilan des Mesures Agro-Environnementales de 2011 à 2020

	MAET 2011 à 2014	MAEC 2015 à 2020	TOTAL
Nombre d'agriculteurs ayant souscrit une MAE	103	282	385
Surface totale engagée en ha	777	15 837	16 614
Linéaire de haies préservé en km		736	736
Nombre d'arbres isolés préservés		733	733
Budget total sur 5 ans de contrat	847 668 €	8 299 713 €	9 147 381 €

Cartes de la DRAAF présentant le bilan des MAEC sur la période 2015-2019



L'Appel à projets régional « AAP MAEC 2021 » s'inscrit dans la période de transition de la PAC (Politique Agricole Commune) sur les années 2021 et 2022.

- **Lancement de l'AAP : novembre 2020**
- **Élaboration du PAEC Boischaud Sud** pour les campagnes MAEC 2021 et 2022
- **Candidature à déposer** à la région et à la DRAAF avant le **04/01/2021** : Contrats MAEC / Animation des MAEC 2021 et 2022 (subvention Etat : 52 000 €) / Formations

Candidature AAP "MAEC 2021"	Estimation
Nombre d'exploitations concernées	110
Surface totale en ha	4 700
Linéaire de haies en km	374
Budget total	836 000 €

- **Projet PAEC sélectionné** en commission régionale : **mars 2021**
- **Dépôt des dossiers MAEC par les agriculteurs** : **mai 2021** (déclaration PAC)
- **Animation territoriale** pour les MAEC 2021 : de **janvier à mai 2021**

M. CALAME, Maire de Saint Plantaire, élu référent MAEC, tient à souligner la coopération de 2 territoires voisins (Pays de La Châtre en Berry et Pays Val de Creuse Val d'Anglin) et la collaboration fructueuse avec l'ADAR Civam, l'association Indre Nature et la Chambre d'agriculture de l'Indre. Il indique que c'est très rare de bénéficier de ce type d'aides hors zones Natura 2000 et hors Parc Naturel Régional, ce qui est notre cas. Les MAEC sont des contrats « volontaires » de 5 ans, qui rémunèrent les bonnes pratiques des agriculteurs permettant de protéger le bocage, préserver les prairies naturelles, sauvegarder les zones humides, réduire les traitements chimiques sur les cultures.

M. VIGNOT, adjoint de Lignerolles, indique qu'il n'a pas pu contractualiser de MAEC car son exploitation est située en partie dans l'Indre et dans le Cher.

Le Président propose aux délégués du Pays de valider la candidature du Pays à l'appel à projets « MAEC 2021 ».

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE le projet PAEC Boischaud Sud 2021 qui a un avis favorable du COPIL du 10/12/2020
- APPROUVE le dépôt du dossier PAEC Boischaud Sud en décembre 2020 auprès de la région Centre-Val de Loire et de la DRAAF en vue de candidater à l'appel à projets « MAEC 2021 »
- DELEGUE l'élaboration du PAEC et l'animation des campagnes MAEC 2021 et 2022 aux prestataires retenus par le Pays :
 - Animation territoriale : Association ADAR-CIVAM
 - Expertise agricole : Chambre d'agriculture de l'Indre
 - Expertise environnementale : Association Indre Nature
- AUTORISE le Président du Pays :
 - à déposer une candidature à l'appel à projets « MAEC 2021 »,
 - à solliciter tous les financements mobilisables (Europe, Etat, région Centre-Val de Loire),
 - et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des MAEC 2021 et 2022.

3) CRST : préparation du bilan à mi-parcours

Le Président rappelle que le Pays bénéficie d'une dotation régionale totale de **7 142 000 €**, qui se répartit sur 2 enveloppes distinctes :

- **Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : 6 792 000 €**
- **A VOS ID : 350 000 €**

Il dresse l'état d'avancement du Contrat Régional à la date du 11 décembre 2020.

Dossiers déposés à la Région :

- 69 dossiers CRST : **subvention sollicitée de 4 507 580 €**
- 15 dossiers A VOS ID : **subvention sollicitée de 128 166 €**

Dossiers en cours d'instruction à la région :

- 5 dossiers CRST : **subvention sollicitée de 552 000 € (8,13 %)**
- 9 dossiers A VOS ID : **subvention sollicitée de 84 242 € (24,07%)**

Dossiers validés en Commission Permanente Régionale :

- 64 dossiers CRST : **subvention accordée de 3 955 580 € (58,24 %)**
- 6 dossiers A VOS ID : **subvention accordée de 43 924 € (12,55 %)**

Crédits restant à engager

- CRST : **2 836 420 € (41,76 %)**
- A VOS ID : **306 076 € (87,45 %)**

Dossiers soldés par la région :

- 41 dossiers CRST : **subvention payée de 3 238 668 € (Taux paiement/engagement : 81,88 %)**

Après 2 ans et demi de programmation, on note donc :

- une bonne consommation de l'enveloppe du CRST,
- une sous-consommation de l'enveloppe A VOS ID,
- et un excellent taux de paiement des dossiers engagés.

À présent, il convient de préparer le Bilan à Mi-Parcours du CRST (BMP).

Sachant que les crédits régionaux non consommés seront perdus pour le territoire, il faudra bien s'assurer que les projets identifiés au bilan du Contrat régional vont effectivement se réaliser dans les 3 ans qui restent (de mai 2021 à mai 2024).

Le Président présente le calendrier prévisionnel :

- 16 novembre 2020 : courrier du Président aux maîtres d'ouvrage concernés (28 projets identifiés au CRST pour une subvention globale estimée à 2 110 000 €)
- 18 décembre 2020 : réponse attendue des maîtres d'ouvrage précisant s'ils maintiennent, modifient ou abandonnent leurs projets
- Début janvier 2021 : relance des maîtres d'ouvrage qui n'auront pas répondu
- Janvier/Février 2021 :
 - o arrêt des comptes du CRST en Commission régionale de février 2021
 - o rédaction du BMP : état des réalisations (2018/2021) et ajustements proposés
 - o préparation d'une maquette financière ajustée suivant les crédits disponibles pour financer les projets maintenus et quelques nouveaux projets prioritaires

- Mars 2021 : validation du BMP en Comité syndical
- Avril 2021 : dépôt du dossier à la région
- Sept/Oct 2021 : validation du Bilan à mi-parcours du CRST en Commission régionale

M. HUGOTTE souhaiterait savoir quels sont les types de projets éligibles au CRST ?

M. LE ROUX répond que le CRST est constitué d'une trentaine de mesures réparties dans des grands axes : développement de l'économie, services, habitat, biodiversité et plan climat. Vous trouverez le détail de toutes ces mesures sur le site internet du Pays <https://www.pays-lachatre-berry.com/actions/le-contrat-regional-de-solidarite-territoriale-crst.html>

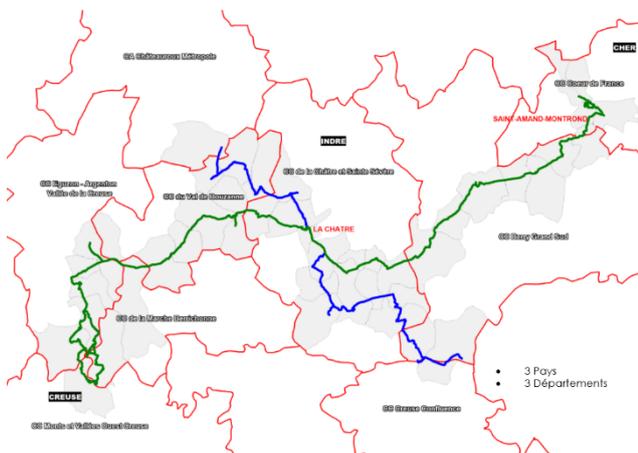
M. COURTAUD précise que la région a simplifié quelques règles du CRST, notamment la fongibilité des crédits régionaux entre les différents axes du contrat. À enveloppe constante, cela apportera un peu de souplesse dans la gestion des crédits régionaux.

M. LE ROUX précise que les projets identifiés maintenus par les maîtres d'ouvrage seront inscrits dans une maquette financière. S'il reste des crédits régionaux à programmer, alors on pourra inscrire en complément quelques nouveaux projets qui seront sélectionnés en fonction de leur avancement. Une liste d'attente sera établie pour les nouveaux projets non retenus, qui seront alors prioritaires pour le Contrat régional 2024-2030. Le travail préparatoire sera fait par les élus du Bureau, de façon à proposer les arbitrages permettant de rester dans l'enveloppe disponible à la programmation sur la période 2021/2024.

4) Itinéraires cyclables : phase de réalisation

M. LE ROUX rappelle que l'étude de maîtrise d'œuvre en cours de réalisation par le cabinet ALKHOS permet d'accompagner de manière coordonnée les différents maîtres d'ouvrage concernés (6 CDC : La Châtre Ste Sévère, Marche Berrichonne, Val de Bouzanne, Berry Grand Sud, Cœur de France, Eguzon Argenton Vallée de la Creuse) dans la réalisation des **2 véloroutes** pour garantir une homogénéité des parcours et des prestations à l'échelle des 3 Pays du sud de la région (La Châtre en Berry, Val de Creuse-Val d'Anglin, Berry St Amandois).

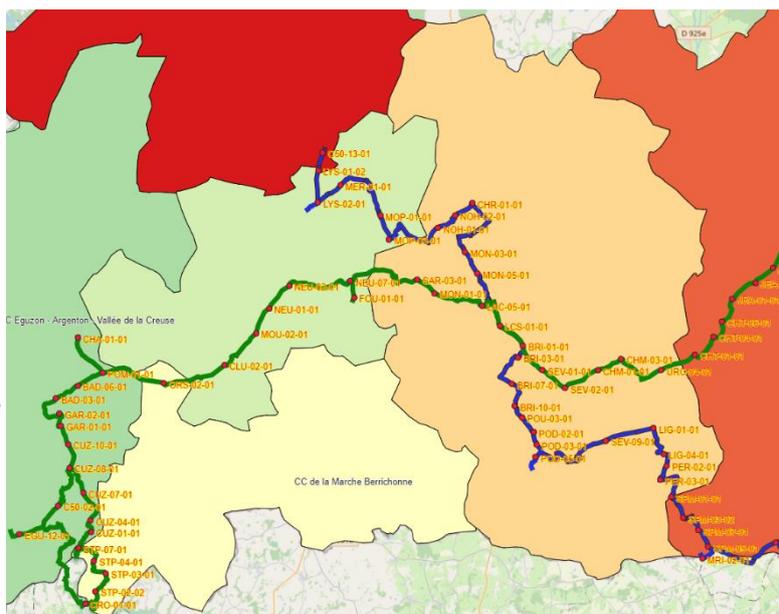
- Itinéraire cyclable d'intérêt National et Régional (nord-sud) : **Indre à Vélo** de Jeu les Bois (Indre) à Préveranges (Cher) : **71 km**
- Itinéraire cyclable d'intérêt Européen et National (est-ouest) : **St Jacques à Vélo (voie de Vézelay)** de St Amand Montrond (Cher) à Crozant (Creuse) : **157 km**



Véloroutes : les communes traversées

Indre à vélo

(Jeu les Bois)
Lys-St-Georges
Mers sur Indre
Montipouret
Sarzay
Nohant-Vic
St Chartier
Montgivray
La Châtre
Briantes
Poulligny St Martin
Poulligny Notre Dame
Ste Sévère sur Indre
Feusines
Lignerolles
Pérassay
(St Priest la Marche)
(Préveranges)



Compostelle à vélo

Urciers
Champillet
La Motte Feuilly
Ste Sévère sur Indre
Briantes
La Châtre
Montgivray
Sarzay
Tranzault
Neuvy St Sépulchre
Fougerolles
Mouhers
Cluis
Orsennes
Malicornay
(Pommiers)
(Badecon le Pin)
(Gargillesse)
(Cuzion)
St Plantaire
(Crozent)

Véloroutes : la phase de réalisation

Le Comité de pilotage « véloroutes » du 21 septembre 2020 à Argenton a permis de :

- Valider le schéma de jalonnement des Véloroutes (panneaux de signalisation), les lieux d'implantation des aires de stationnements et des relais de services vélos (information)
- Présenter le chiffrage estimatif par CDC, dont les montants ont été arrondis comme suit :
 - CDC LA CHATRE STE SEVERE : 40 000 €
 - CDC BOUZANNE : 17 000 €
 - CDC MARCHE : 5 000 €
- Faire le point sur les financements mobilisables : Région (CRST 50%), Europe (LEADER 30%)
- Proposer un groupement de commande pour mener la phase travaux, porté par la CDC Eguzon Argenton, qui sera soumis en décembre 2020 pour validation aux élus des 3 CDC du Pays

Par mail du 2 décembre 2020, ALKHOS a transmis les fiches d'implantation des panneaux et leur localisation en ligne aux communes concernées, 3 CDC et département de l'Indre.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Consultation des entreprises : 1er trimestre 2021
- Réalisation des travaux par les CDC : 2ème trimestre 2021

La signalisation des véloroutes devrait être opérationnelle pour la saison estivale 2021.

M. LABRUNE, Conseiller municipal de Montipouret, souhaiterait que le circuit de l'Indre à Vélo soit modifié pour traverser la commune de Montipouret.

M. ROBERT répond que les tracés sont validés depuis fin 2019, aussi il n'est plus possible de les modifier. Toutefois, en complément de ces 2 véloroutes, on pourrait réfléchir dans un 2nd temps à la réalisation éventuelle de boucles cyclables pour découvrir les principaux sites touristiques du territoire de la CDC du VAL de BOUZANNE.

M. CALAME, élu référent véloroutes, confirme les propos du Vice-Président. Il tient à souligner la coopération avec les 2 Pays voisins (Berry St Amandois et Val de Creuse Val d'Anglin) et entre les 6 communautés de communes pour réaliser un projet cohérent pour le sud régional.

Le Président indique aux délégués qu'une réflexion sur la mise à jour des Statuts du Pays, est actuellement en cours et sera présentée dans les prochains mois en Comité syndical.

Le Président souhaite à tous les élus d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président,
François DAUGERON**



Les membres présents,